



**VILLE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 octobre 2023

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 21 août 2023.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET.
Excusés :	Monsieur Guy AUJAME qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Sandra JUMINET Madame Christelle LAURENDON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MALLOT Madame Frédérique PAULY-GRANJON
Absents :	
Quorum :	Vingt-trois Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB01) :</b> <b>Service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel</b>
Objet :	<b>1.4 Autres types de contrats</b>

L'assemblée prend acte du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dont le contenu lui est exposé par Monsieur René MYX.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB02) :</b> <b>Urbanisme – Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)</b>
Objet :	<b>2.1 Documents d'urbanisme</b>

Vu le projet de Plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la rivière Sioule soumis à enquête publique par Arrêté préfectoral du 05 septembre 2023, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.

Considérant toutefois l'impossibilité de délocaliser les équipements existants, l'assemblée estime nécessaire de voir autorisées, dans le futur règlement, les extensions et aménagements d'équipements publics sportifs répondant à des obligations de mises aux normes fédérales ou sportives ou à des besoins de modernisation et d'amélioration des conditions d'usages, sous réserve de la production d'une étude hydraulique justifiant de la non-aggravation du risque et de l'impact modéré (et non « négligeable » comme proposé dans le projet) sur la ligne d'eau en crue.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB03) :</b> <b>Domaine – Cession à ALLIER HABITAT des bâtiments du Pôle social Rue Berthelot</b>
Objet :	<b>3.2 Aliénations</b>

Vu sa Délibération n° 13 du 13 décembre 2022 approuvant le projet de Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et ses Délibérations n° 5a et 5b du 31 janvier 2023 approuvant le Contrat départemental Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB), et vu l'estimation préalable des Services fiscaux du 28 août 2023, le Conseil Municipal unanime autorise la cession à ALLIER HABITAT, au prix de 288.000 €, des bâtiments du Pôle social 23 Rue Marcelin Berthelot afin de réhabiliter ceux-ci en 10 logements sociaux.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB04) :</b> <b>Coopération intercommunale – Transfert de la compétence « Assainissement collectif » et « Eaux pluviales urbaines » au SIVOM Val d'Allier</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu sa Délibération n° 01 du 25 octobre 2022 portant transfert au SIVOM Val d'Allier, à compter de 01 janvier 2023, la totalité des compétences « Assainissement collectif » et « Eaux pluviales urbaines » telles que définies aux Statuts dudit Etablissement, vu sa Délibération n° 07 du 31 janvier 2023 adoptant notamment le Compte administratif 2022 du Budget annexe « Assainissement » et vu les éléments comptables fournis par le Service de gestion comptable (SGC) de Gannat, le Conseil Municipal unanime arrête le montant des transferts financiers correspondants à - 76.695,99 € en section de fonctionnement et 188.536,76 € en section d'investissement.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB05) :</b> <b>Communauté de Communes – Partage conventionnel de la part communale de Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Considérant qu'il convient de corriger l'incidence du transfert aux Communes de la part départementale de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sur le mécanisme de partage de 75 % des anciennes parts communales de TFB pesant sur les constructions communautaires ou les constructions intervenant sur les zones communautaires, le Conseil Municipal unanime approuve la signature de l'Avenant qui lui est proposé prévoyant désormais que le montant transféré sera calculé sur la base du produit perçu en appliquant aux bases taxables les taux de l'année 2020 majorés des éventuelles augmentations de taux décidées par les Communes concernées postérieurement à l'année 2022.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB06) :</b> <b>Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail</b>
Objet :	<b>6.4 Autres actes réglementaires</b>

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 03 mars, 24 mars, 31 mars, 26 mai, 02 juin, 16 juin, 21 juillet, 04 août, 17 novembre, 08 décembre, 15 décembre et 22 décembre 2024.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB07) :</b> <b>Restauration de l'orgue Cavallé-Coll – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Sainte-Croix sont éligibles à des aides financières de l'Etat, de la Région et du Département au titre des travaux sur Monuments historiques, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes suivant d'un montant de 264.408,52 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour une participation totale de 224.746,83 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB08) :</b> <b>Restauration du tableau « L'Assomption » – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de restauration du tableau « L'Assomption » de l'église Sainte-Croix sont éligibles à des aides financières de l'Etat et de la Région au titre des travaux sur Monuments historiques, et vu sa Délibération n° 06 du 29 août 2023, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 11.825,00 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour une participation totale de 7.686,25 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB09) :</b> <b>Equipement des services – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que l'achat d'une balayeuse pour les Services techniques est éligible à une aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours aux Communes 2023, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 116.495,94 € et sollicite ledit cofinanceur pour une participation de 30.675,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB10) :</b> <b>Logement – Attribution de subvention</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que l'opération conduite par ALLIER HABITAT visant à la réhabilitation des bâtiments du Pôle social 23 Rue Marcelin Berthelot en une résidence de 10 logements sociaux s'avère essentielle pour initier une démarche de redynamisation du centre-ville, le Conseil Municipal, par 21 voix et 6 absentions (Madame Christine BURKHARDT – Présidente par ailleurs d'ALLIER HABITAT – étant sortie lors de la discussion et lors du vote), décide d'accompagner ledit Etablissement par un soutien financier de 88.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 31 octobre 2023 (20231031_1DB11) :</b> <b>Finances – Règlement budgétaire et financier (RBF)</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Considérant que l'Instruction budgétaire et comptable M57 qui sera applicable à toutes les Communes au 01 janvier 2024 impose l'adoption d'un Règlement budgétaire et financier (RBF) dont l'objet est de rappeler les normes, tant législatives que réglementaires, et les éventuels processus de gestion propres à la collectivité, le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 octobre 2023, approuve à l'unanimité le projet qui lui est soumis.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 02 novembre 2023  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND